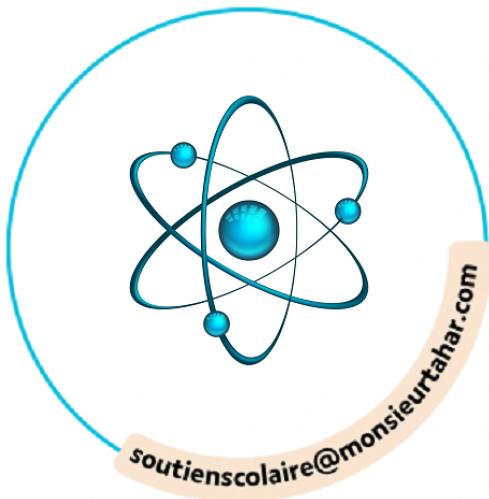


# **SES**



# **CHAPITRE 5**



# Comment s'organise la vie politique ?

## 1 Du pouvoir au pouvoir politique

- Le pouvoir est généralement défini comme la capacité d'un individu A d'obtenir d'un individu B une action que B n'aurait pas effectuée sans son intervention.
- Le **pouvoir politique** est plus spécifique : il s'agit d'un pouvoir qui s'exerce sur l'ensemble des individus d'un même territoire. Le plus souvent, de nos jours, ce pouvoir est exercé par l'État.

## 2 Les pouvoirs sont séparés

- En **démocratie**, le pouvoir politique, celui du peuple, est organisé et réparti entre différentes institutions.
- Le premier principe d'organisation, qui est à la base de la démocratie, est celui de la **séparation des pouvoirs** : le **pouvoir exécutif**, le **pouvoir législatif** et le **pouvoir judiciaire** sont détenus par des institutions différentes.
- Par exemple, en France, depuis la V<sup>e</sup> République, le pouvoir exécutif est détenu par le président de la République et le Premier ministre, le pouvoir législatif appartient conjointement à l'Assemblée nationale et au Sénat, alors que le pouvoir législatif est celui des juridictions.
- Le fonctionnement de la démocratie est souvent encadré par une **Constitution**.

## 3 Représentation politique et modes de scrutin

- La démocratie, de nos jours, est le plus souvent représentative : les citoyens n'exercent pas directement le pouvoir, mais nomment des représentants lors d'élections. Ce sont alors ces représentants qui prennent les décisions, au contraire de la démocratie directe, où les décisions sont prises par vote majoritaire, mais dont l'exercice devient difficile quand le nombre de citoyens est élevé.
- Les élections sont organisées avec des **modes de scrutin** qui peuvent être très variés : majoritaire, proportionnel, scrutin uninominal, de liste, etc. Le choix du mode de scrutin a des conséquences sur les résultats de l'élection et sur la composition de l'offre politique. Par exemple, un scrutin majoritaire conduit à la nomination d'une personne ou d'un groupe qui exerce l'ensemble du pouvoir et pousse à ce que les différents courants politiques se regroupent avant l'élection pour tenter de gagner le maximum de voix.

## 4 La démocratie induit la participation de très nombreux acteurs

- La démocratie ne se limite pas au moment de l'élection et ne peut être réduite au choix de représentants par les électeurs.
- Les **partis politiques** jouent un rôle essentiel en démocratie, puisqu'ils contribuent à clarifier l'offre politique, aident à la sélection des gouvernants et proposent des programmes électoraux. Certains d'entre eux permettent aussi l'expression de courants de pensée minoritaires et peuvent structurer une opposition aux gouvernements en place.
- Cependant, la société civile peut aussi s'organiser par d'autres intermédiaires que les partis. Les syndicats ou les associations peuvent par exemple défendre des intérêts spécifiques, contribuer à la prise de décision ou encore participer à la contestation de certaines décisions.
- Enfin, les médias jouent un rôle d'information et contribuent à la formation de l'opinion des citoyens. La liberté d'opinion et la liberté de la presse font partie des droits fondamentaux dans les démocraties.

## Les notions à connaître

### Constitution

Texte de droit suprême qui, dans un État, organise la répartition du pouvoir, la désignation des dirigeants et la protection des libertés individuelles.

### Démocratie

Système politique dans lequel le peuple assemblé exerce le pouvoir souverain.

### Mode de scrutin

Ensemble des règles et des mécanismes qui permettent, dans une démocratie représentative, la désignation des gouvernants par les citoyens (on parle aussi de système électoral).

### Parti politique

Groupe organisé et permanent dont le but est d'accéder au pouvoir en respectant les règles démocratiques. Un parti politique défend des valeurs, élabore un programme et présente des candidats.

### Pouvoir exécutif

Fonction de l'État qui consiste à exécuter et à faire appliquer les lois.

### Pouvoir judiciaire

Fonction de l'État qui consiste à surveiller l'exécution des lois et à sanctionner leur violation.

### Pouvoir législatif

Fonction de l'État qui consiste à élaborer les lois.

### Pouvoir politique

Au sens large, autorité suprême exercée par l'État. Peut aussi désigner le gouvernement en exercice.

### Séparation des pouvoirs

Attribution de chacune des trois fonctions fondamentales de l'État (législative, exécutive, judiciaire) à trois organes séparés et indépendants.